Chapitre 3. Le financement du développement

Volume global d'aide publique au développement

Indicateur d'examen par les pairs : Le membre met tout en œuvre pour atteindre les objectifs d'APD fixés au niveau national et international

L'aide du Canada n'a pas considérablement augmenté en volume depuis le dernier examen par les pairs. Compte tenu de la croissance de son économie, la part de l'aide dans l'économie (aide publique au développement [APD]/revenu national brut [RNB] a de fait diminué. Les hausses de l'APD canadienne actuellement annoncées ne ramèneront pas le ratio APD/RNB à 0.31 %, son niveau en 2012. Le Canada pourrait publier plus systématiquement les informations sur ses dépenses prévisionnelles consacrées à l'aide internationale.

Après une période de stagnation, le Canada a annoncé une augmentation de son budget d'aide

En 2016, le Canada a consenti 3.93 milliards USD en 'apports nets d'APD, soit une baisse de 5.2 % en termes réels par rapport à 2015. Ces apports ont représenté 0.26 % du RNB, un pourcentage bien inférieur à l'objectif international de 0.7 % et à la moyenne des membres du CAD (0.32 %). D'après les données provisoires, l'APD nette du Canada se serait élevée à 4.27 milliards USD en 2017 (statistiques de l'OCDE, base de données SNPC). Parmi les pays du G7, le Canada se classe au dernier rang en termes de volume de l'aide et au cinquième rang inférieur pour le ratio APD/RNB (annexe B). En dépit d'une solide croissance économique (OCDE, 2017[1]), l'APD du Canada en pourcentage du RNB a considérablement diminué par rapport à 2012, où il représentait0.32 % du RNB (Graphique 3.1). Le Canada n'a pas adopté de plan pour hisser l'APD au niveau de l'objectif international de 0.7 % du RNB, comme le recommandait l'examen par les pairs de 2012 (OCDE, 2012[3]) (annexe A).

Le montant de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI)[1], composée à environ 97% d'APD, est déterminé dans le cadre du processus budgétaire fédéral annuel (Affaires mondiales Canada [AMC], 2017[2]). L'EAI du Canada, qui a augmenté pour atteindre environ 3.8 milliards USD par an (5 milliards CAD [dollars canadiens]) sur la période 2005-10, est restée à ce niveau tout au long de la période examinée (OCDE, 2013[3]). Dans la lettre de mandat publiée en 2015, le Premier ministre appelait la ministre du Développement international à créer un nouveau cadre financement, accompagné d'une nouvelle politique (Premier ministre du Canada, 2015[4]). Alors que ni le Budget fédéral de 2017 ni la nouvelle Politique n'indiquaient de variation ou de hausse significative de l'EAI canadienne[2], le budget fédéral de 2018 prévoyait une hausse de 2 milliards CAD de l'enveloppe sur les cinq prochaines années (GdC, 2018[5]). Cela constitue une évolution

encourageante. Toutefois, la hausse prévue ne permettra pas de ramener le rapport APD/RNB au niveau atteint en 2012. Le Canada a maintenant la possibilité d'inscrire dans son cadre de mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) le niveau d'aide qu'il est prêt à engager, ainsi qu'un calendrier prévisionnel, conformément à l'ODD 17.2[3].

Les coûts de réinstallation des réfugiés ont représenté 10 % de l'APD totale du Canada en 2016 (390 millions USD[4]), une hausse de 89 % par rapport à 2015 (OCDE, 2017[7]) (Graphique 3.1). Si les coûts afférents aux réfugiés sont comptabilisés dans l'APD, ils n'entrent pas dans la composition de l'EAI canadienne ; par conséquent, l'augmentation de ces dépenses ne ponctionne pas de ressources sur les engagements d'aide internationale préexistants. Cette approche représente une bonne pratique. Le budget 2018 du Canada prévoit une augmentation des engagements à hauteur de 20.3 millions CAD sur cinq ans afin de financer la réinstallation de 1 000 femmes et jeunes filles réfugiées supplémentaires, dans l'objectif de réinstaller au total 137 350 réfugiés et personnes protégées sur la période 2018-20[5] (GdC, 2018[5]).

Graphique 3.1. APD nette du Canada : Évolution en volume et en pourcentage du RNB (2011-16)

Milliards USD, prix constants de 2015

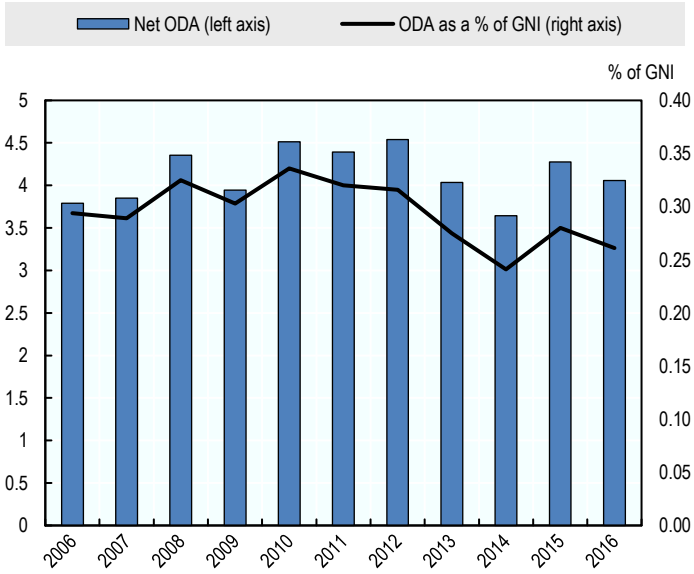

Note : Les hausses du volume d'APD pour 2015-16 ne sont pas dues à une augmentation de l'EAI. En 2015, quelques organisations multilatérales ont reçu deux versements de soutien institutionnel au cours d'une même année civile (l'exercice financier au Canada court d'avril à mars). En 2016, l'augmentation (par rapport à 2014) découle des coûts afférents aux réfugiés dans le pays donateur, qui n'entrent pas dans le champ couvert par l'EAI.
Source : OECD.Stat, base de données SNPC, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1.

Le Canada respecte les obligations de notification, mais pourrait communiquer plus systématiquement des informations ventilées sur ses dépenses prévisionnelles

Le Canada notifie l'intégralité de son aide internationale par le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE. Il est l'un des six membres du CAD dont la

notification statistique en 2016 des apports de 2015 a été jugée « excellente » (OCDE DCD/DAC/STAT, 2017[7]). Toutefois, si les données de notification annuelle sont bien soumises à l'OCDE en temps voulu, elles font souvent l'objet d'une vérification finale par Affaires mondiales Canada (AMC), retardant ainsi la finalisation des chiffres canadiens. Le Canada prévoit de participer en 2018 à un examen statistique par les pairs CAD/OCDE, qui portera essentiellement sur des questions de notification[6]. Au niveau national, le Canada publie des rapports annuels détaillés sur ses dépenses, conformément à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle[7]. Le montant exact de l'EAI n'a pas été publié à l'avance au cours des cinq dernières années (ni dans le budget fédéral, ni dans le document estimatif annuel). Cependant, dans le cadre de sa nouvelle Politique d'aide internationale féministe, le Canada s'engage à communiquer le montant de l'enveloppe à partir de 2018 (AMC, 2017[8]), ce qu'il a fait dans le budget fédéral de 2018 (GdC, 2018[5]). Eu égard à l'importance qu'accorde le Canada à la transparence et la prévisibilité, il pourrait envisager de communiquer non seulement le montant et la composition de l'EAI[8], mais également un estimation des dotations versées à chaque ministère, ainsi qu'aux programmes sous l'égide d'AMC. Si des budgets indicatifs au titre de l'aide-pays programmable sont publiés via l'Enquête OCDE sur les dépenses prévisionnelles (OCDE, 2016[9]), les plans bilatéraux de dépenses prévisionnelles sont communiqués aux gouvernements des pays partenaires de manière inégale, au gré des programmes.

Répartition de l'APD bilatérale

Indicateur d'examen par les pairs : Les apports d'aide sont répartis conformément à la déclaration d'intention et aux engagements internationaux

Le Canada révise actuellement son approche canadienne en matière de dotations d'APD bilatérale afin de refléter ses nouvelles priorités d'action. Le soutien aux pays les moins avancés (PMA) représente environ la moitié de l'APD bilatérale. Le soutien au climat et à l'environnement augmente, grâce aux engagements importants souscrits dans ce domaine. Les ambitieux objectifs que le Canada s'est fixés en matière d'égalité des sexes et de renforcement du pouvoir des femmes et des filles reflètent sa détermination à réaliser des avancées en faveur des femmes et des filles.

Le Canada n'a pas atteint son objectif d'allouer la quasi-totalité de son APD bilatérale à ses 25 pays de concentration

En 2014, le Canada s'était engagé à allouer 90 % de son programme d'aide géographique à 25 « pays de concentration »[9]. L'examen à mi-parcours réalisé par le CAD sur la coopération pour le développement du Canada suggérait que cet engagement entraînerait une période de stabilité pour ses pays partenaires et un accroissement de la part d'APD programmé par les pays partenaires – désignée sous l'appellation d'aide-pays programmable (APP) (OCDE, 2014[10]). Cela n'a toutefois pas été le cas. En 2016, 68 % de l'aide brute du Canada ont été versés sous forme d'APD bilatérale, contre 78 % en 2014 et 70 % en 2015 (annexe B). Sur les versements d'aide bilatérale brute versés en 2016 (sauf indication contraire)

- 100 % ont pris la forme de dons, contre 96 % en 2015

- 63 % ont été dirigés vers 132 pays destinataires, le reliquat étant non ventilable par pays (moyenne 2015-16)
- 29 % ont été versés sous forme d'APP, une baisse par rapport à 2015 (31 %) et un pourcentage inférieur à la moyenne du CAD (46.8 %)
- 20 % ont été acheminés vers ou par l'intermédiaire des organisations de la société civile
- 65 % ont été versés aux 25 pays de concentration (annexe B, base de données SNPC de l'OCDE).

Compte tenu de l'évolution du contexte mondial, le Canada n'a pas pu poursuivre l'engament du gouvernement précédent d'allouer 90 % de l'APP aux pays de concentration. À titre d'exemple, la Syrie et le Liban figurent parmi les 15 principaux destinataires d'aide bilatérale du Canada depuis 2013 (annexe B), sans pour autant figurer parmi les « pays de concentration ». Cela dénote un accroissement des financements consacrés aux régions touchées par la crise des réfugiés syriens (AMC, 2017[11]). À l'inverse, le Bénin, le Myanmar et la Mongolie (pourtant désignés comme pays de concentration) ne figuraient pas parmi les 30 pays ayant reçu le plus de financement pendant cette même période (annexe B, base de données SNPC de l'OCDE).

Les données indicatives sur les dépenses prévisionnelles laissent penser que le volume de l'APP du Canada continuera de baisser jusqu'en 2019 (OCDE, 2016[9]). En 2016, l'APP se répartissait comme suit : soutien budgétaire (10 %) ; 44 % interventions sur des projets (44%) ; assistance technique (8%) ; et contributions à des fonds groupés (38 %) (annexe B). À l'inverse, l'aide acheminée vers ou par l'intermédiaire des organisations de la société civile (OSC) a augmenté depuis 2014, tant en volume qu'en pourcentage de l'APD bilatérale, et se situe bien au-dessus de la moyenne du CAD (chapitre 5) (Graphique 3.2).

Graphique 3.2. APD bilatérale du Canada acheminée en direction ou par l'intermédiaire des OSC (versements bruts), par type d'OSC, 2010-16

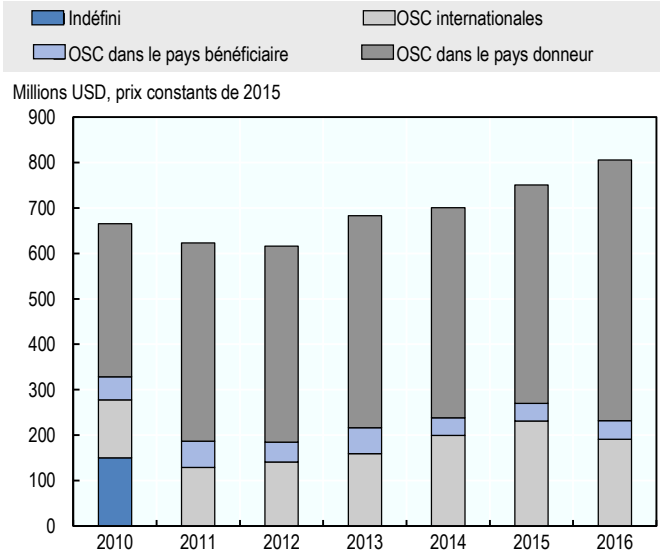

Source : OECD.Stat, base de données SNPC, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1.

En 2017, dans le cadre de la nouvelle Politique féministe, l'approche canadienne axée sur les « pays de concentration » a été remplacée par une stratégie de sélection des pays partenaires et d'allocation des ressources plus souple, établie en fonction des besoins (décrite au chapitre 5). Pour évoluer vers cette nouvelle approche d' »allocations réactives », le Canada devra déterminer quels pays reçoivent des financements et s'assurer que les dotations reçues correspondent aux intentions affichées dan ses nouveaux cadres intégrés par pays (chapitre 5). En abandonnant l'approche ciblée sur les pays de concentration, le Canada a pu reformuler les relations qu'il entretient avec ses pays partenaires. À titre d'exemple, les pays qui relèvent du volet « paix et sécurité » bénéficient du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (GdC, 2017[12]), dont la souplesse permet de traiter des questions qui ne relèvent pas de l'aide au développement ou l'aide humanitaire.

Le Canada prévoit d'allouer la moitié de son aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne, mais n'a pas défini d'objectifs pour les PMA

L'APD totale du Canada aux PMA représentait 0.1 % du RNB en 2016, en-dessous de l'objectif de 0.15 % défini par les Nations Unies (annexe B). Les PMA se sont vu attribuer 53 % de l'APD bilatérale en 2016, contre 49 % en 2015, ce qui est supérieur à la moyenne du CAD en 2016 (de 40%). Sur le total des versements d'APD bilatérale du Canada, 41 % ont été affectés à des États fragiles ou touchés par un conflit ; ce pourcentage, qui est resté relativement constant au cours des cinq dernières années, est supérieur à la moyenne du CAD (annexe B, tableau B3). La nouvelle Politique ne définit aucun objectif pour les PMA, ni pour les États fragiles ou touchés par un conflit, mais vise en revanche à allouer 50 % de l'aide bilatérale du Canada à l'Afrique subsaharienne d'ici à 2021-22. Onze des 25 anciens pays de concentration se situent en Afrique subsaharienne ; en 2016, cette région a reçu 41 % de l'APD bilatérale ventilable, une augmentation de 35% par rapport à l'année précédente (35 %) (annexe B). Si le Canada est en bonne voie pour atteindre l'objectif des 50 % dans les quatre prochaines années, il reste encore à déterminer de quels programmes les 9 % de financements supplémentaires proviendront, et vers quels programmes il transiteront.

Le Canada s'est fixé de nouveaux objectifs en matière d'affectation de son aide à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes et des filles

En 2015-16, 63 % de l'aide bilatérale ventilable du Canada avaient pour objectif principal ou important l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles – ce pourcentage est resté supérieur à 60 % au cours des cinq dernières années (annexe B, tableau B5). La nouvelle Politique d'aide internationale féministe du Canada définit des objectifs spécifiques pour accroître le soutien à l'égalité des sexes. D'ici à 2021-22, pas moins de 95 % de l'aide bilatérale accordée par le Canada cibleront (80%) ou intègreront (15%) l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles (AMC, 2017[8]). Le Canada reconnaît que cet objectif de contribution est ambitieux, et qu'AMC devra prendre des mesures pour renforcer ses capacités internes afin que la qualité des résultats ne soit pas compromise à mesure qu'il intègre les considérations de genre dans l'ensemble des programmes (AMC, 2017[13]) (chapitre 4). Afin de suivre avec précision les progrès accomplis au regard de cet objectif, le Canada devra assurer l'intégrité du codage de ses projets au moyen du marqueur « politique du genre ».

Dans sa nouvelle Politique, le Canada explique que les cinq champs d'action restants sont interdépendants et indivisibles, et que son objectif est de soutenir des champs d'action

multiples à travers chacun de ses investissements (AMC, 2017[8]) (chapitre 2). À l'heure où AMC a soumis son mémorandum au CAD, plus de la moitié des allocations pour 2017-18 étaient destinés au champ d'action « Dignité humaine », lequel englobe l'aide humanitaire, la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire.

L'accroissement des dépenses consacrées aux changements climatiques reflète les engagements politiques

Auparavant considérés comme un thème transversal, l'environnement et l'action pour le climat sont désormais considérés comme un champ d'action, et le Canada a engagé 2 milliards USD (2.65 milliards CAD) sur cinq ans (2015-20) pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions et s'adapter aux changements climatiques (GdC, 2015[14]). Conformément à ces engagements, la proportion et le volume de l'aide bilatérale à l'appui de la lutte contre les changements climatiques ont augmenté au cours des trois dernières années (Graphique 3.3). À titre d'exemple, alors que les engagements d'APD bilatérale ventilable alloués à l'adaptation et/ou l'atténuation des changements climatiques s'élevaient à 5 % en 2014, ils ont atteint 11 % en 2015 et 19 % en 2016 (628 millions USD) (annexe B, OECD.Stat, base de données SNPC).

Graphique 3.3. APD bilatérale ventilable du Canada à l'appui d'objectifs environnementaux à l'échelle locale et mondiale

Engagements 2016

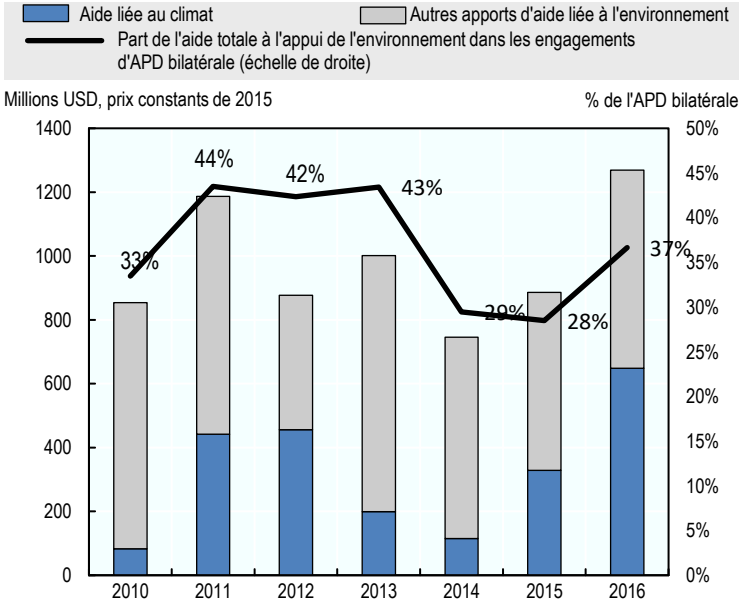

Source : OECD.Stat, base de données SNPC, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1.

Répartition de l'APD multilatérale

Indicateur d'examen par les pairs : Le membre utilise efficacement le canal multilatéral d'acheminement de l'aide

Le Canada recourt régulièrement aux organisations multilatérales pour acheminer plus de la moitié de son aide, sous forme de contributions au budget central et de contributions ciblées. Le Canada dirige une part grandissante de ses financements ciblés vers des urgences humanitaires. Une stratégie globale pourrait améliorer l'efficacité de l'action multilatérale.

Le Canada achemine plus de la moitié de son APD en direction ou par l'intermédiaire des organisations multilatérales

En 2016, 53 % de l'APD totale du Canada ont été acheminés en direction et par des organisations multilatérales. De ce montant, 32 % ont été versés sous forme de contributions au budget central, et les 21 % restants sous forme de contributions ciblées. Ces proportions sont restées relativement constantes au cours des six dernières années (annexe B). En 2016, 29 % des contributions au budget central d'organisations multilatérales ont été versés au Groupe de la Banque mondiale (IDA), 21 % à des institutions des Nations Unies, 11 % à des banques régionales de développement (essentiellement la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement) et 39 % à d'autres organisations multilatérales (les principales organisations destinataires étant le Gavi, le Fonds mondial et le Fonds vert pour le climat) (annexe B).

Les actions consécutives à des crises humanitaires représentent une part élevée et croissante des apports d'APD multilatérale ciblée du Canada. En 2015, 33 % des engagements d'APD ciblée versée aux organisations multilatérales (391 millions USD) étaient attribués aux actions d'urgence, essentiellement par le biais du Programme alimentaire mondial et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (OECD.Stat, base de données SNPC). Malgré l'ampleur de ses financements multilatéraux, le Canada n'a pas défini de stratégie ou politique multilatérale particulière. Les partenaires multilatéraux du Canada apprécieraient un financement plus prévisible du Canada, ainsi qu'un dialogue plus régulier avec le Canada sur ses attentes vis-à-vis des partenaires multilatéraux (chapitres 2 et 5).

Financement à l'appui du développement

Indicateur d'examen par les pairs : Le membre promeut et catalyse des financements en faveur du développement qui sont additionnels à l'APD

Dans le prolongement du Programme d'action d'Addis-Abeba, le Canada s'est engagé à utiliser son APD pour attirer d'autres formes de financement du développement, par exemple par des approches impliquant le secteur privé et une mobilisation des ressources intérieures. Le Canada recourt également à de nouveaux mécanismes pour catalyser les financements provenant du secteur privé et a lancé un nouvel Institut de financement du développement pour soutenir cet effort.

Le Canada notifie à l'OCDE le montant de ses autres apports du secteur public,[10] consentis aux conditions du marché aux pays en développement, et remplit toutes ses obligations de notification en la matière. En 2016, le Canada a notifié 59 millions USD au titre des autres apports du secteur public, et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ont totalisé 289 millions USD. La même année, les apports privés aux conditions du marché ont totalisé 3.1 milliards USD, tandis que les dons nets privés se sont chiffrés à 2.6 milliards USD (annexe B) (graphique 3.5).

Graphique 3.4. Apports nets de ressources du Canada aux pays en développement (2010-16)

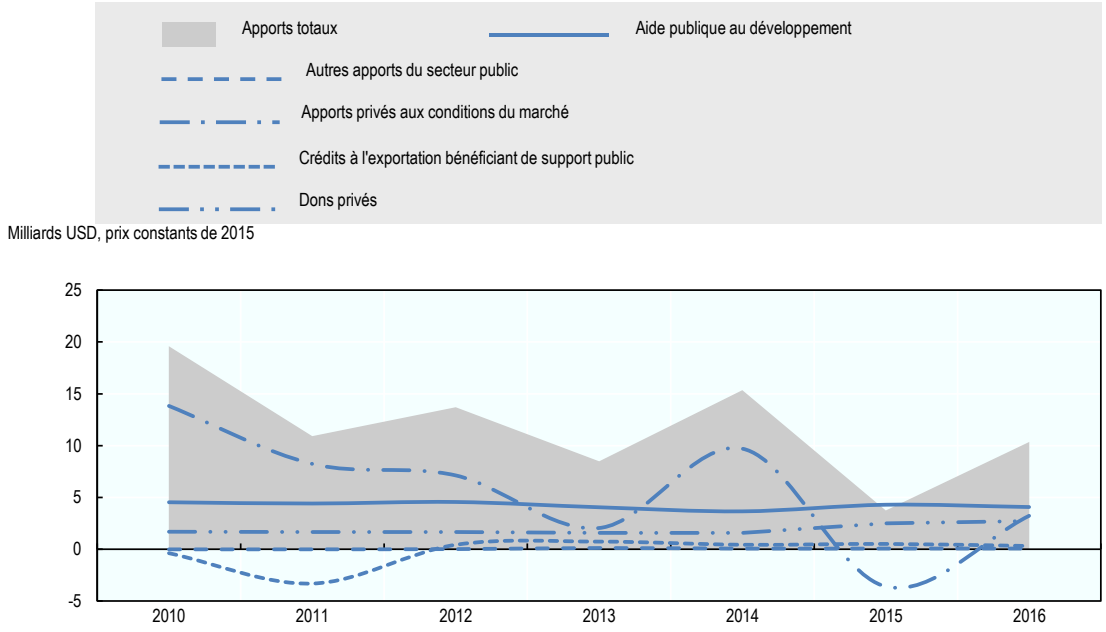

Note : Les fluctuations des apports privés consentis aux conditions du marché sont tributaires des cycles économiques, de l'instabilité des marchés et du risque perçu. À titre d'exemple, en 2015, les Canadiens ont effectué d'importants retraits dans les pays d'Amérique et ont rapatrié leurs fonds, au lieu de les transférer vers d'autres pays.
Source : OECD.Stat, base de données SNPC, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1.

Le Canada copréside l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba (Addis Tax Initiative). Dix-neuf membres du CAD figurent parmi ses signataires ; ils se sont collectivement engagés à doubler coopération technique en matière de mobilisation de ressources nationales d'ici à 2020 (Pacte fiscal international, 2015[15]). Le Canada conduit également la mise en place d'une plateforme de partage des connaissances à l'appui de la mobilisation de ressources nationales par le biais du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale. Le Canada a progressivement accru la mobilisation de ressources nationales au cours des trois dernières années, déboursant 7.4 millions USD en 2016, soit environ 2 % du total des versements du CAD à cet effet (prix courants, OECD.Stat, base de données SNPC). La nouvelle Politique féministe du Canada ne comporte pas de référence spécifique à la mobilisation des ressources nationales. Afin de contribuer utilement aux engagements internationaux dans ce domaine, le Canada gagnerait à spécifier la manière dont il appuie la mobilisation de recettes nationales dans sa politique régissant le champ d'action « Gouvernance » ».

Le Canada s'emploie à attirer des financements supplémentaires à l'appui du développement grâce à l'APD

Le Canada a déclaré qu'en 2013, 47.5 millions USD de ressources émanant du secteur privé ont été mobilisés en faveur de pays en développement au moyen d'achats de parts dans des fonds de placement collectif[11]. Ce financement a notamment soutenu le développement de petites et moyennes entreprises, la microfinance et les énergies renouvelables, par exemple par le biais du Catalyst Fund de la Société financière internationale (OCDE, 2017[17]). Toutefois, seule la mobilisation directe ou « de premier niveau ») est notifiée à l'OCDE, ce qui exclut automatiquement les efforts considérables déployés par le Canada pour mobiliser des ressources du secteur privé par des dons aux organisations non gouvernementales, qui ne font pas l'objet d'un suivi systématique.

En avril 2017, le Conseil du Trésor a approuvé la possibilité pour les ministères fédéraux de verser des paiements de transfert à l'appui du programme inclusif pour l'innovation (chapitre 4). AMC prévoit d'utiliser certaines de ces modalités pour expérimenter de nouveaux modèles de financement – fondé sur des mesures incitatives, sur des prix et défis, et sur le microfinancement (AMC, 2017[2]) – ce qui pourrait lui permettre de s'appuyer sur l'APD pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès du secteur privé. Il s'agit cependant d'un travail en cours. Le budget de 2018 prévoit de réaffecter les ressources existantes au profit d'un programme pour l'innovation (873.4 millions CAD sur cinq ans) et d'un programme de prêts souverains (626.6 millions CAD sur cinq ans), même s'il faut encore attendre des détails complémentaires (GdC, 2018[5]). Comme le soulignait l'examen à mi-parcours, le Canada devra continuer de veiller au respect de ses engagements en matière de lutte contre la pauvreté et d'efficacité du développement alors qu'il s'efforce de mettre au point des instruments de financements adaptés aux buts recherchés (OCDE, 2014[10]).

Depuis les années 80, le Canada recourt aux opérations de financement mixte de façon modérée mais suivie dans les domaines du financement climatique, du développement des petites et moyennes entreprises, de l'agriculture et du financement du commerce. Par le biais du financement mixte, les subventions fournissent une protection partielle contre les risques d'investissement, tandis que le financement concessionnel facilite l'utilisation d'autres instruments : prêts, prises de participation, garanties ou encore assurances fournies par les partenaires extérieurs. Le Canada travaille sur des procédures d'orientation et de diligence raisonnable afin d'améliorer les modalités d'octroi de financement mixte (OCDE, 2017[17]).

Le Canada a créé un nouvel institut de financement du développement

Le Canada vient de créer un nouvel institut de financement du développement : FinDev Canada, [12] filiale en propriété exclusive d'Exportation et développement Canada (EDC)[13]. D'abord annoncé en 2015, FinDev Canada sera doté dans un premier temps d'un capital de 226 millions USD (300 millions CAD) ; il sera chargé d'attirer des fonds et de soutenir l'investissement privé dans les pays en développement, notamment au moyen de prêts, garanties de prêts et prises de participation. Il n'est pas encore possible de déterminer si les fonds alloués à la capitalisation de l'institut seront comptabilisés en tant qu'APD, ni s'ils entreront dans la composition de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada. Le Canada explique aussi que les activités de l'institution de financement du développement compléteront d'autres financements innovants gérés par AMC (EDC, 2017[18]).

FinDev Canada élabore un cadre d'évaluation afin de mesurer et rendre compte des résultats et impacts sur le développement (EDC, 2017[19]). FinDev Canada sera doté d'un conseil d'administration et s'appuiera sur un conseil consultatif indépendant composé de plusieurs intervenants externes, dont des représentants des pays partenaires, pour orienter la stratégie (EDC, 2017[18]). FinDev Canada a également adopté des politiques d'information et de transparence[14]. La façon dont le Canada veille à une séparation claire entre FinDev Canada et l'organisme de crédit à l'exportation d'EDC, et se prémunit contre la corruption, sera examinée attentivement. En outre, le Canada devra montrer comment sa nouvelle institution de financement du développement vient compléter – et non remplacer, comme le suggèrent divers commentateurs – les investissements supplémentaires au titre de l'APD (McLeod Group, 2017[19] ; Keenan, 2017[21]). L'institut ferait bien de mettre à profit les leçons et les bonnes pratiques observées chez d'autres membres du CAD dotés depuis longtemps d'institutions de financement du développement.

Notes

[1] Le Canada gère la plupart des ressources au titre de l'APD par son EAI, un regroupement de ressources ciblées administré conjointement par les ministères des Finances, des Affaires étrangères et du Développement international. Alignée sur le processus du budget fédéral canadien, l'EAI est un outil de planification budgétaire pangouvernemental qui favorise la coordination et la cohérence entre les diverses organisations fédérales impliquées dans des activités d'aide internationale. En moyenne, environ 3 % des dotations à l'intérieur de l'enveloppe ne rentrent pas dans la catégorie de l'aide ou de l'APD du Canada (aux termes de la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle). Cela vaut notamment pour certains versements en faveur de la paix et de la sécurité. L'enveloppe n'englobe pas non plus toutes les composantes de l'APD, telles que les ressources allouées au moyen d'autres dépenses publiques (ex. : l'aide aux réfugiés originaires de pays en développement pendant leur première année de séjour au Canada), postes non budgétaires (annulation de dettes bilatérales), ou les « coûts imputés » (montants alloués aux citoyens de pays en développement étudiant au Canada) (CCCI, 2016[112]; AMC, 2017[2]).

[2] Des augmentations modestes ont toutefois été observées ces deux dernières années. Le budget de 2016 avait introduit de nouveaux crédits à concurrence de 193 millions USD sur deux ans, en vue d'accroître les capacités du Canada pour s'attaquer aux nouvelles priorités d'aide internationale, tandis que le budget de 2017 allouait encore 193 millions USD sur cinq ans pour financer l'adhésion du Canada à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AMC, 2017[184]).

[3] L'ODD 17.2 est le suivant : « Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0.7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0.15 % et 0.20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0.20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés » (http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Sujets_transversaux/Developpement_durable/Indicateurs_ODD_2016/liste-odd-francais.pdf).

[4] Pour faire face à l'aggravation des crises des réfugiés à l'échelle mondiale, le Canada a réinstallé 46 700 réfugiés à l'intérieur de ses frontières en 2016, ce qui représente une hausse de 133 % par rapport à l'année précédente (http://www.unhcr.org/fr/news/press/2017/4/58fe3143a/niveau-record-canada-matiere-reinstallation-2016-salue-hcr.html).

[5] Cela ne reflète pas l'intégralité de l'objectif canadien en matière de réinstallation de réfugiés. Le Canada a également mis en place un plan pluriannuel des niveaux d'immigration (www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseigements-supplementaires-niveaux-immigration-2018.html).

[6] http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2017)8&docLanguage=En (en anglais).

[7] Le ministère du Développement international et de la Francophonie notifie les apports à l'OCDE, et présente également au Parlement un rapport annuel sur l'APD du Gouvernement du Canada (GdC). Ce rapport fait la synthèse des efforts collectifs déployés par les ministères et organismes fédéraux canadiens qui consentent l'APD, conformément à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (http://international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/lrmado-16-17-fra.pdf). Six mois après la présentation de ce rapport, un rapport complémentaire, le Rapport statistique sur l'aide internationale du Canada, est publié. Ce rapport statistique présente des statistiques sur les dépenses consacrées à l'aide internationale, y compris l'APD et d'autres composantes de l'aide officielle, pour l'ensemble du pays. Les données présentées sont calculées sur la base des dépenses (http://www.international.gc.ca/gac-amc/publications/odaaa-lrmado/sria-rsai-2015-16.aspx?lang=fra) (AMC, 2017[2]).

[8] Le budget 2018 ventile le financement de l'EAI selon les catégories suivantes : nouveaux financements ; développement de base ; aide humanitaire ; réponse aux crises ; paix et sécurité ; institutions financières internationales ; et fonds pour les priorités stratégiques (GdC, 2018[4]).

[9] En juillet 2014, les pays de concentration étaient les suivants : **Amériques** : Programme régional des Caraïbes, Colombie, Haïti, Honduras, Pérou ; **Asie** : Afghanistan, Bangladesh, Indonésie, Mongolie, Myanmar, Philippines, Viet Nam ; **Europe orientale** : Ukraine ; **Afrique du Nord et Moyen-Orient** : Cisjordanie et Bande de Gaza, Jordanie ; **Afrique :** Bénin, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Sénégal, Soudan du Sud, Tanzanie. Douze autres pays étaient classés comme pays partenaires (et par conséquent moins prioritaires) : Bolivie, Cuba, Égypte, Guatemala, Iraq, Kenya, Maroc, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Afrique du Sud, Sri Lanka.

[10] Les « autres apports du secteur public » renvoient aux opérations qui ne satisfont pas aux critères définissant l'APD. Ils comprennent : les dons accordés aux pays en développement à des fins de représentation ou essentiellement commerciales ; les opérations bilatérales du secteur public visant à favoriser le développement, mais dont l'élément de libéralité est inférieur à 25 % ; et les opérations bilatérales du secteur public, quel que soit leur élément de libéralité, qui ont pour but principal de favoriser les exportations (https://data.oecd.org/fr/drf/autres-apports-du-secteur-public-aasp.htm).

[11] Les organismes de placement collectif sont des entités juridiques dans lesquelles différents acteurs mettent en commun leurs ressources afin de les investir.

[12] www.findevcanada.ca/fr.

[13] Établie à Montréal, EDC est une société de la Couronne de droit privé (www.edc.ca/FR/Pages/default.aspx).

[14] La Politique et approche en matière de transparence de FinDev Canada, entrée en vigueur le 22 janvier 2018, affirme son engagement à faire preuve de transparence et établit un cadre pour la divulgation régulière d'informations sur ses activités commerciales (www.findevcanada.ca/fr/nos-valeurs/transparence-et-communication).

Références

EDC (2017), *Institution de financement du développement*, Exportation et développement Canada, Ottawa, www.edc.ca/FR/About-Us/Pages/development-finance-institution.aspx (consulté le 8 janvier 2018). [19]

EDC (2017), Exportation et développement Canada, Ottawa, *Establishing Canada's Development Finance Institution: Discussion Paper for Stakeholder Engagement - The Role of DFIs: what is a DFI and what does it do?*, www.edc.ca/EN/About-Us/Documents/DFI-Discussion-paper.pdf (consulté le 8 janvier 2018). [18]

AMC (2017), *Politique d'aide internationale féministe du Canada*, Affaires mondiales Canada, Ottawa, http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra (consulté le 20 décembre 2017). [8]

AMC (2017), *Memorandum of Canada: OECD-DAC Peer Review of Canada*, Affaires mondiales Canada, Ottawa. [2]

AMC (2017), *Synthèse des évaluations liées aux subventions et aux contributions financées par l'enveloppe de l'aide internationale, 2011-2016*, Affaires mondiales Canada, Ottawa, http://international.gc.ca/gac-amc/publications/evaluation/2016/evaluations_grants-evaluations_subventions.aspx?lang=fra (consulté le 15 décembre 2017). [13]

AMC (2017), *Rapport au Parlement sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada 2016-17*, Affaires mondiales Canada, Ottawa, http://www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/lrmado-16-17-fra.pdf (consulté le 15 décembre 2017). [11]

GdC (2018), *Le budget de 2018 : Égalité + Croissance*, Gouvernement du Canada, Ottawa, www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/toc-tdm-fr.html (consulté le 28 février 2018). [5]

GdC (2017), *Programme pour la stabilisation et les opérations de paix*, Gouvernement du Canada, Ottawa, http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/response_conflict-reponse_conflits/psop.aspx?lang=fra (consulté le 13 février 2018). [12]

GdC (2015), *Le premier ministre annonce un soutien pour le financement de la lutte contre les changements climatiques | Premier ministre du Canada*, Gouvernement du Canada, La Valette, Malte, 27 novembre, https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2015/11/27/premier-ministre-annonce-soutien-financement-de-la-lutte-contre-les-changements (consulté le 30 janvier 2018). [14]

International Tax Compact (2015), *Addis Tax Initiative*, www.addistaxinitiative.net/fr/index.htm (consulté le 13 février 2018). [15]

Keenan, K. (2017), *Is Export Development Canada ready to run Canada's new DFI?*, blogue du McLeod Group, http://www.mcleodgroup.ca/2017/11/08/is-export-development-canada-ready-to-run-canadas-new-dfi/ (consulté le 9 janvier 2018). [21]

OCDE (2017), *Amounts Mobilised from the Private Sector by Official Development Finance Interventions*, Éditions OCDE, Paris, http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/8135abde-en.pdf?expires=1515506329&id=id&accname=guest&checksum=81DDFF532B875E2542B8F50979BEDDB1 (consulté le 9 janvier 2018). [16]

OCDE (2017), « Canada », in *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/dcr-2017-16-fr. [6]

OCDE (2017), « Évolution dans les pays membres de l'OCDE et dans certaines économies non membres : Canada », *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2017 Numéro 2*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/888933631285. [1]

OCDE (2017), *Survey on Blended Finance Activities of DA Members 2017: Canada response*, OCDE, Paris. [17]

OCDE (2016), *Donors' forward spending plans (Edition 2016)*, Statistiques de l'OCDE sur le développement international, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/04ef2f8a-en (consulté le 12 février 2018). [9]

OCDE (2014), « Mid-term Review of Canada; Letter to DAC Delegates and observers, 14 October 2014 », OCDE, Paris. [10]

OCDE (2012), *Canada – CAD : Examens par les pairs de la coopération pour le développement 2012*, OCDE, Paris, http://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/CanadaPR.pdf (consulté le 18 janvier 2018). [3]

OCDE-CAD (2017), *DAC statistical reporting issues in 2016*, OCDE, Paris, http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2017)15&docLanguage=En (consulté le 19 décembre 2017). [7]

Premier ministre du Canada (2015), *Lettre de mandat de la ministre du Développement international et de la Francophonie (12 novembre 2015)*, Gouvernement du Canada, Ottawa, https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-developpement-international-et-de-la-francophonie (consulté le 19 décembre 2017). [4]

The McLeod Group (2017), *The Latest on Canada's Development Finance Institution*, McLeod Group, Ottawa, http://www.mcleodgroup.ca/2017/11/01/the-latest-on-canadas-development-finance-institution/ (consulté le 9 janvier 2018). [20]

Extrait de :

OECD Development Co-operation Peer Reviews: Canada 2018

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264303560-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Le financement du développement », dans *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Canada 2018*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264303584-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.